



**GUIDE POUR
LES HABITANTS**

Janvier 2026

Un guide habitants...

Grâce à ce petit guide, je trouve en un clin d'œil toutes les informations pratiques et les services dont j'ai besoin au quotidien. Pour trier mes déchets, me déplacer facilement, donner vie à un projet professionnel, faire une demande d'urbanisme en ligne, partir à l'aventure, pratiquer un sport, accéder à la culture...

Je le conserve précieusement et le consulte à tout moment !

... pour profiter pleinement du territoire

De la Dombes au Rhône, le territoire offre des paysages variés, une richesse patrimoniale et des zones d'activités accueillant près de 1200 entreprises. Mais c'est avant tout un espace dynamique, tourné vers le bien-être de tous ses habitants et le bien-vivre ensemble.

Des grands équipements aux services de proximité, des aides au développement des entreprises aux subventions destinées aux particuliers, c'est tout un écosystème pensé pour le monde d'aujourd'hui et les défis de demain.



6 communes



 **25 161 habitants**

Sommaire

○ Cohésion Sociale	4-5
○ Culture - Sport	6-8
○ Tourisme	9
○ Mobilité	10-11
○ Économie	12-13
○ Urbanisme	14
○ Rénovation énergétique	15
○ Eau et assainissement	16-17
○ Espèces invasives	18-19
○ Déchets	20-22
○ Contacts utiles	23

COHÉSION SOCIALE



France Services Côtier et Plateau

Emploi, retraite, impôts, santé, logement, social, prestations sociales...

Pour mes démarches administratives et numériques du quotidien, avec nos partenaires, France Services est à mes côtés.



Plus d'infos :

France Services Côtier et Plateau

4, rue Honoré de Balzac
à Saint-Maurice-de-Beynost

04 87 37 05 70

franceservices@cc-miribel.fr

4

Ouverte depuis 2022, France Services Côtier et Plateau permet d'accéder aux principaux organismes de services publics.

Pour animer cet espace de ressources et de proximité, des agents m'orientent vers des partenaires intervenant sur le site et m'accompagnent dans mes démarches du quotidien auprès :

- ❖ des Ministères de la Justice et de l'Intérieur ;
- ❖ de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDIFP) ;
- ❖ de France Travail ;
- ❖ de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) ;
- ❖ de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CPAM) ;
- ❖ de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ;
- ❖ de la MSA (Mutualité Sociale Agricole) ;
- ❖ de Ma Prim'Renov
- ❖ du Chèque Energie
- ❖ de l'URSSAF
- ❖ de La Poste.

Un accompagnement aux démarches administratives

Immatriculation de véhicule, déclaration de revenus pour les impôts, demande de retraite, demande d'APL, de prime d'activité... Des agents formés me renseignent, m'aident à obtenir des informations et sont en lien avec leurs partenaires pour trouver des réponses adaptées à ma situation.

Un poste informatique en libre-service

Seul ou accompagné, je peux réaliser mes démarches en ligne sur le poste informatique mis à disposition. Je peux obtenir une impression ou un scan pour me permettre de remplir ou constituer un dossier administratif.

Des permanences gratuites

En plus d'être accompagné dans mes démarches administratives, je peux profiter des différentes permanences organisées dans les locaux de ma France Services :



Centre ressources illétrisme Écrits 01 :

Diagnostic pour progresser en langue française, que ce soit à l'oral, à l'écrit ou sur le numérique.

Quand ? Le jeudi, une fois par mois sur rendez-vous



Union départementale des associations familiales de l'Ain (UDAF)

Point conseil budget pour améliorer la gestion de mon budget, me faire aider face à une situation financière difficile ou anticiper un changement de situation familiale ou professionnelle.

Quand ? Selon les demandes, sur rendez-vous



Centre d'informations sur le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF)

Un juriste vous renseigne et vous oriente sur les questions de droit des personnes, de la famille, des étrangers...

Quand ? sur rendez-vous, le premier jeudi matin du mois



Association Logement, Formation et Animation (ALFA3A)

Accompagnement démarches auprès de l'ANEF (Administration Numérique des Etrangers en France)

Quand ? sur rendez-vous, un vendredi sur deux



Conciliateur de justice :

Auxiliaire de justice bénévole pour trouver une solution amiable dans un différend entre plusieurs parties, qu'un juge soit saisi ou non.

Quand ? Le jeudi après-midi, une fois par mois sur rendez-vous (les demandes se font exclusivement sur le site des Conciliateurs de France)



Avocats et commissaires de justice :

Point conseil pour les litiges de toute nature (contentieux locatifs, problème de voisinage, pension alimentaire impayée, recouvrement de créances, rupture de PACS...).

Quand ? Permanence avocats : le 3^{ème} mercredi matin de chaque mois (hors vacances scolaires) à partir de 9h sans rendez-vous

Permanence commisaires de justice le 1^{er} mercredi de chaque mois à partir de 15 h sur rendez-vous (contacter la France Services)



Caisse d'allocations familiales (CAF)

Accès à un conseiller de la CAF pour répondre aux demandes des allocataires.

Quand ? sur rendez-vous tous les vendredis

Conseiller numérique

M'accompagne pour mieux maîtriser les outils numériques pour pouvoir faire (bientôt) mes démarches administratives en toute autonomie

Je ne sais pas bien me servir de mon ordinateur, de ma tablette ou de mon smartphone ? Je ne suis pas à l'aise pour gérer mes e-mails, utiliser un logiciel de traitement de texte ou télécharger une application mobile ?

Un service d'initiation et d'assistance aux outils numériques :

Pour prendre rendez-vous, un seul numéro :

04 87 34 05 70

5

CULTURE – SPORT



Équipements sportifs gérés par la CCMP

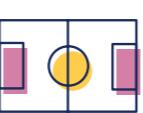
Pour favoriser le bien-vivre ensemble et soutenir les associations qui font vivre le territoire, la CCMP construit, gère et entretient des équipements adaptés aux besoins et activités de tous les habitants.



Gymnase La Chanal

Complexe sportif avec une salle multisport, un dojo, une salle de danse et une salle polyvalente dédiée à l'escrime et au tennis de table. Accueil des compétitions de niveau régional.

Où ? **200 rue de la Tuilliére
01700 Miribel**



Terrains synthétiques de football

Les 2 terrains sont mis à disposition du club Ain Sud pour la pratique sportive de ses adhérents. Le club dispose d'une section de sport adapté et d'une section féminine.

Où ? **Forum des sports
Chemin de Thil
01700 Saint-Maurice-de-Beynost**

Gymnase Saint-Martin

Complexe sportif avec une salle multisport, un dojo pour les arts martiaux et une salle de danse. En extérieur, un terrain de football et une piste d'athlétisme.

Où ? **176-248, avenue de Saint-Maurice
01700 Miribel**



Centre aquatique Lilô

Lieu de vie avec espace aquatique doté de 7 bassins, espace fitness, espace bien-être et balnéo, espace esthétique.

Où ? **Forum des sports
Chemin de Thil
01700 Saint-Maurice-de-Beynost**

Plus d'infos
cc-miribel.fr/vos-loisirs/



Côtière BMX Park

Stade de BMX avec une piste de 400 m., butte de départ de 5m et des locaux de 317 m². pour recevoir des compétitions homologuées de niveau national et international.

Où ? **Rue de Charolles, Zone Actinove
01120 Thil**



Pétanquodrome

Complexe pour jouer à la pétanque avec 52 jeux extérieurs et un hall de 10 jeux intérieurs.

Où ? **Forum des sports
Chemin de Thil
01700 Saint-Maurice-de-Beynost**

Du sport pour tous !

Du sport santé au sport plaisir, en passant par la pratique de haut niveau et la pratique intergénérationnelle, la CCMP contribue au dynamisme du territoire à travers :

- ❖ des interventions sportives dans les écoles publiques pour les niveaux élémentaires ;
- ❖ l'organisation des sessions sportives en juillet avec les centres de loisirs sur les équipements communautaires ;
- ❖ le développement de sentiers de randonnées balisés sur plus de 100 km avec Dombes Côtière Tourisme.

De la musique pour tous

- ❖ des interventions pour les enfants âgés de 0 à 3 ans dans les structures petite enfance : relais assistantes maternelles, crèches.

- ❖ des Interventions en musique hebdomadaires pour tous les élèves des écoles maternelles et élémentaires.



Réseau de lecture publique

En coordonnant les actions menées par les 6 bibliothèques municipales, la CCMP souhaite démocratiser l'accès à la lecture pour le plus grand nombre, avec une attention particulière pour les publics jeunes.

Un accès facilité à toutes les bibliothèques du réseau

Avec ma carte unique d'abonné, je peux me rendre dans les 6 bibliothèques du territoire et emprunter des documents.

- ❖ Comment m'inscrire ?
Je pré-remplis ma demande en ligne via bibliotheques-ccmp.fr et/ou je me rends directement dans une bibliothèque du réseau.

Le tarif ?

15 € par an pour les adultes.

La carte est **gratuite** (*sur justificatif*) pour les enfants de -18 ans, les étudiants de -26 ans et, les bénéficiaires des minima sociaux (AAH, ADA, ASS, ASPA, APA, RSA), les personnes en recherche d'emploi, les professionnels de la petite enfance, les enseignant/éducateurs favorisant l'accès à la lecture dans le cadre d'une intervention pédagogique.

+ de 41 000 documents à consulter et emprunter !

Pendant 4 semaines (2 semaines pour les DVD), je peux ramener jusqu'à 6 documents chez moi, dont une nouveauté. Romans, BD, mangas, magazines... Il est même possible de réserver en ligne les documents qui me font de l'œil et de prolonger un emprunt pour une durée de 3 semaines.

Des événements festifs qui rythment le calendrier

Toute l'année, le réseau de lecture publique concocte un programme varié pour petits et grands :

« Le printemps des arts » de mai à juin :

Cette action culturelle célèbre la diversité des formes artistiques – spectacle vivant, arts plastiques, danse, photographie, et bien plus – à travers des ateliers et événements gratuits.

« Partir en livre » en juillet :

Favoriser l'accès à la lecture et à la culture sur l'ensemble du territoire, à travers un salon de lecture en plein air, du spectacle vivant, des activités ludiques et des ateliers d'illustration

« Bébés bib » en octobre :

Un mois d'animations pour les parents et les tout-petits afin de renforcer renforcer l'éveil à la lecture et les liens de parentalité.

Une seule adresse

bibliotheques-ccmp.fr



Depuis plus de 28 ans, l'Académie de Musique et de Danse de la CCMP accueille tous les publics afin que chacun puisse apprendre, s'épanouir et découvrir selon ses envies et son niveau.

Un établissement engagé pour plus d'inclusivité

Véritable outil de la politique culturelle communautaire, l'AMD s'emploie à rendre accessible l'enseignement artistique, y compris pour les publics empêchés, dans un esprit de convivialité et d'ouverture à l'autre.

Elle favorise aussi le partage des ressources et l'enrichissement des projets aux côtés des partenaires et associations du territoire.



Une pédagogie de qualité, bienveillante et ludique

Quel que soit le style de musique ou de danse choisi, l'objectif est de passer un moment de partage, de créativité et d'exploration. Bref, de s'amuser ensemble !

Des enseignants passionnés

34 professeurs de musique ou de danse diplômés d'Etat.

Des enseignements variés

Cours de musique classique, de jazz, de musiques actuelles, de chant, pratique d'un instrument (cordes, claviers, percussions, cuivres, bois), ateliers collectifs, orchestres et chorales...

Mais aussi cours de danse classique, contemporaine, jazz, breaking ou hip-hop...

Il n'a jamais été aussi facile de trouver son bonheur parmi plus de 27 disciplines enseignées !



Des parcours adaptés à chacun

Avec les modules complémentaires, individuels et collectifs, il est possible de varier les plaisirs et de s'ouvrir à d'autres univers artistiques.

Des manifestations gratuites chaque année

Spectacles, concerts...

Plus d'une quarantaine de manifestations sont organisées à travers le territoire pour faire vivre des moments uniques et valoriser l'apprentissage des élèves.



Plus d'infos :

AMD

Allée Pierre Perret - 01700 Miribel

Au 04 78 55 54 58
ou par mail : amd@cc-miribel.fr

amd.cc-miribel.fr



TOURISME



Sentiers pédestres

Entre la Dombes, la Côtière verdoyante et la plaine bordée par le Rhône, je pars à la découverte de paysages variés, à la fois reposants et inspirants !

Le Tour de Tramoyes

En plein cœur de la zone Natura 2000, entre forêt et étangs
Niveau difficile
21,8 km / 5h30 / Tramoyes

Grand étang

Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique
Niveau moyen
12,3 km / 3h / Tramoyes
Niveau facile
4,5 km / 1h20 / Neyron

La Côte Michon

Promenade à travers les Bois de la Côte Michon
Niveau facile
6,3 km / 1h40 / Miribel



Les Marais des Échets

- Découverte d'un écosystème abritant le canard sauvage et la grenouille
- Niveau facile**
7,9 km / 2h / Miribel

Le circuit de la Madone version longue

- Point de vue sur le Massif du Mont-Blanc, de la Chartreuse et des Bauges
- Niveau difficile**
16,7 km / 5h / Miribel

Le circuit de la Madone version courte

- Balade urbaine et bucolique pour les amateurs d'histoire
- Niveau facile**
5,2 km / 1h30 / Miribel

Le circuit du Fort de Sermenaz

- Beau panorama du plateau de la Dombes et de la plaine du Rhône

- Niveau moyen**
12,3 km / 3h / Tramoyes
- Niveau facile**
4,5 km / 1h20 / Neyron

Détails des 12 circuits

Dombes Côtier Tourisme Votre point d'accueil et d'informations sur les animations du territoire.
1104, Grande rue - 01700 MIRIBEL
Tél. 04 78 55 61 16

Les Épinettes

- Cadre champêtre et verdoyant au cœur du plateau de la Dombes
- Niveau très facile**
3,7 km / 1h / Neyron

Le circuit des Sources

- Découverte d'un paysage enchanteur au fil des sources d'eau
- Niveau moyen**
11,5 km / 3h30 / Saint-Maurice-de-Beynost

L'arboretum

- Immersion dans un environnement naturel lié à l'eau
- Niveau facile**
6 km / 1h50 / Beynost

La Sereine

- Expérience entre terre et eau guidée par le canal
- Niveau très facile**
5,9 km / 1h30 / Thil

Les étangs de Thil

- Balade le long du Rhône, repère pour les pêcheurs et les oiseaux migrateurs
- Niveau très facile**
3,8 km / 1h / Thil

MOBILITÉ



Colibri

Pour aller au travail, à LILÔ, faire vos courses ou du sport... Une solution simple, rapide et économique existe Le réseau Colibri. avec sa Ligne Côtière et son transport à la demande Colib', Colibri vous emmène partout ! Découvrez notre offre complète.



Ligne Côtière : Un tracé simplifié de Rillieux à Thil

Au coeur du nouveau réseau Colibri, la Ligne Côtière devient l'axe principal du territoire. Issue de la fusion des anciennes lignes 1, 2 et 3, elle reliera Rillieux – Semailles à Thil – Quai des Amours, en desservant Miribel, Saint-Maurice-de-Beynost et Beynost.

10



Colib'

Un nouveau service de Transport à la Demande Pour compléter la ligne Côtière, un nouveau service de Transport à la Demande dynamique, baptisé Colib', facilitera les déplacements dans les zones : Tramoyes/Les Échets, Neyron et le sud de Miribel (incluant le siège de la CCMP).

Bon à savoir :

En juillet et août, je peux me mettre au vert au Grand Parc de Miribel et profiter des 2 200 hectares de nature grâce à la ligne Grand Parc (la Sereine – Miribel centre – Grand Parc).

Des tarifs attractifs pour tous

Ticket gratuit pour les enfants de moins de 4 ans et les accompagnants non-voyants, valable 1h

1 € le ticket à l'unité, valable 1h

8 € les 10 trajets dans mon porte-monnaie électronique

16 € l'abonnement mensuel pour tous (valable 1 mois du 1^{er} au 31 du mois)

10 € l'abonnement mensuel pour les -26 ans, les abonnés TCL, SNCF ou Cars Région Ain (lignes A32 et A71) et les personnes justifiant d'un emploi

8 € l'abonnement mensuel tarification sociale

176 € l'abonnement annuel pour tous (valable 1 an à partir de la 1^{re} validation)

100 € l'abonnement annuel pour les -26 ans

Mon réseau en temps réel

Colibri améliore votre quotidien ! Chez vous, ou en mobilité, retrouver le suivi des bus Colibri et la consultation des horaires en direct grâce à l'application Pysae !

- Infos en direct
- Suivi de votre bus sur la carte
- Alertes et horaires actualisés



Bon à savoir :

Mon employeur peut rembourser au minimum 50% de mon abonnement mensuel ou annuel en lui présentant l'attestation d'achat de mon titre de transport.

Je peux rechargeer directement mon abonnement Colibri sur ma carte OùRa via oura.com ou à l'office de tourisme, 1104, Grande rue 01700 Miribel.

Un abonnement unique
T-Libr : Voyager sans limite sur le réseau TER Auvergne-Rhône-Alpes, les Cars Région Ain-Isère, les TCL, et la zone Côtière (CCMP et 3CM) ! Pour en savoir plus, rendez-vous sur t-libr.fr

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE RÉSEAU COLIBRI :

• Tel : 04 26 47 64 36

• Mail : colibri.colibri@keolis.com



Linéaire mode doux

Pour favoriser une mobilité plus durable, le linéaire mode doux se déploie d'est en ouest sur le territoire de la CCMP.

Une liaison douce qui longe la voie ferrée

Tantôt en voie verte, tantôt en partage de voirie, le linéaire mode doux permet de rejoindre notamment :

- les gares de Miribel, Saint-Maurice-de-Beynost et Beynost ;
- la ZAC des Malettes ;
- la zone commerciale de Beynost ;
- le Forum des sports ;
- l'espace aquatique Lilô ;
- le futur complexe cinéma.

Économique, rapide, sûr et respectueux de l'environnement, le linéaire doux est idéal pour mes déplacements domicile-école et domicile-travail, mais aussi pour faire mes courses ou rejoindre l'un des équipements publics de la CCMP.

Des services dédiés aux vélos

Aux abords des équipements communautaires et des gares du territoire des arceaux et abri-vélos sont installés pour pouvoir garer facilement mon vélo.



Co'Vélo : un service de location de vélos longue durée
(vélos à assistance électrique et vélos cargos)
50€/mois : engagement pour 3 mois prise en charge par l'employeur également



Pour + d'infos
cotiere-mobilite.com

f

11

ÉCONOMIE



Solutions d'implantation

Les zones d'activités situées sur le territoire de la CCMP représentent autant d'opportunités pour accélérer le développement de mon entreprise.



Les Échets - Miribel

- ➊ À 2 pas de la gare des Échets et des axes autoroutiers A46 et A432 ;
- ➋ **63 hectares de superficie** ;
- ➌ **120 entreprises** déjà installées, notamment dans l'industrie et les services (grandes entreprises et TPE) ;
- ➍ **1 500 emplois**.

Les Malettes - Beynost

- ➊ À proximité du Forum des sports, de la zone commerciale de Beynost et des axes autoroutiers A42 et A46 ;
- ➋ **14 hectares de superficie** ;
- ➌ **60 entreprises** déjà installées, notamment dans l'industrie et le tertiaire (PME et ETI) ;
- ➍ **1 110 emplois**.

Porte du Grand Lyon - Neyron

- ➊ Proche de l'agglomération lyonnaise et de l'autoroute A46 (rocade Est de Lyon) à Neyron ;
- ➋ **10 hectares de superficie** ;
- ➌ **50 entreprises** déjà installées, notamment dans l'industrie et les services (PME) ;
- ➍ **800 emplois**.

Quais du Rhône - Miribel et Neyron

- ➊ Répartie en 4 zones (La Traillle, Les Saules, La Tullière et La Gare) qui s'étendent le long du Rhône entre Miribel et Neyron, à proximité de l'autoroute A42 ;
- ➋ **24 hectares de superficie** ;
- ➌ **60 entreprises** déjà installées, notamment dans l'industrie et le BTP (PME) ;
- ➍ **900 emplois**.



CCMP
SERVICES

Porte de la Dombes - Beynost, Saint-Maurice-de-Beynost et Thil

- ➊ À 20 km de l'aéroport Lyon Saint-Exupéry et proche de l'autoroute A42 ;
- ➋ **129 hectares de superficie** ;
- ➌ **180 entreprises** déjà installées, notamment dans l'industrie et le commerce (grandes enseignes) ;
- ➍ **4 300 emplois**.



Aide à l'investissement

Dédié aux commerçants et artisans du territoire, le FICOM permet de financer des travaux ou achats de matériel professionnel.



Le FICOM, c'est quoi ?

Le dispositif « Financer mon Investissement Commerce et Artisanat » (FICOM) est un fonds d'investissement développé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et cofinancé par la CCMP.



Pour connaître les locaux et terrains disponibles sur le territoire, déposer un dossier de demande de subvention ou simplement pour plus d'informations, je contacte le service Développement Économique de la CCMP :



04 78 55 5218

contact@cc-miribel.fr

Quel est le montant de l'aide ?

Il correspond à **30 % du montant de mon investissement** (compris entre 5 000 € et 50 000 € HT) et peut monter jusqu'à 15 000 € maximum.

Qui peut en bénéficier ?

Les commerçants et les artisans (avec ou sans point de vente / showroom). Beaucoup d'activités sont concernées : commerces alimentaires spécialisés, restaurants, artisans d'art, garages, instituts de beauté...

Le FICOM permet de financer des investissements liés à l'installation ou la rénovation de mon point de vente. Renouveler ma vitrine ou mon aménagement intérieur ? Sécuriser mon local ou le mettre aux normes accessibilité PMR ? Aménager la terrasse de mon café ou organiser un point de retrait pour mes produits ? Tous ces projets, et bien d'autres, sont éligibles.

Comment faire une demande de subvention ?

Je prends rendez-vous avec le service Développement Économique de la CCMP avant de déposer mon dossier sur le portail des aides de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Si ma demande est acceptée, le versement de la subvention a lieu après le dépôt des factures acquittées.

URBANISME



Démarches en ligne

J'effectue toutes mes démarches et demandes d'autorisation sur le site internet de la commune dans laquelle je souhaite réaliser des travaux.

Infos utiles

Il est toujours possible de déposer ma demande en version papier.

Pour toute question, je contacte ma mairie ou je me rends sur

cc-miribel.fr

Comment faire ?

1 Je prépare mon dossier

Je me renseigne sur les références cadastrales de mon dossier et je rassemble les pièces en format PDF, PNG ou JPEG (attention à ne pas dépasser 10 Mo).

2 Je crée mon compte sur le Portail Usager Urbanisme

À l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe, je crée mon compte via le site internet de ma commune et je dépose mes documents. À tout moment, je peux enregistrer mon dossier et revenir plus tard s'il manque un élément.

3 J'accuse réception de ma demande

Un fois le dossier validé, je reçois un « Accusé d'Enregistrement Électronique ». 10 jours plus tard maximum, je reçois un « Accusé de Réception Électronique ». Il faut ensuite compter entre 1 et 5 mois pour que la mairie accepte ou refuse mon projet.



Pourquoi faire des demandes d'urbanisme ?

En fonction des travaux envisagés, je dois déposer une demande d'autorisation auprès de la mairie afin de s'assurer de la conformité des travaux au regard des règles d'urbanisme.

Je fais une déclaration préalable pour :

- construire une annexe inférieure à 20 m² ;
- édifier une clôture ;
- ravauder une façade ou une toiture ;
- créer des ouvertures dans un bâtiment ;
- remplacer des fenêtres ;
- construire une piscine non couverte de moins de 100 m² ;

Je dépose un permis de construire pour :

- construire une annexe supérieure à 20m²
- effectuer un changement de destination d'un bâtiment : modification des façades ou des structures porteuses
- construire une piscine couverte supérieure à 100m²



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



Rénovation énergétique

Pour mon logement, je saute le pas et réalise mes travaux plus sereinement grâce aux différentes aides mises en place.

✓ Pour isoler mon logement

✓ Pour réduire mes factures d'énergie

✓ Pour être plus confortable chez moi

Ça m'intéresse ?

J'appelle CCMP Rénov'+ au 04 74 14 71 49
Les conseillers sont disponibles du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Pour + d'infos
environnement.cc-miribel.fr

Avec Rénov'+, je suis conseillé et accompagné à chaque étape

Des réponses concrètes à mes questions techniques et financières :

comment réaliser des économies d'énergie ? quels types de travaux engager ? comment obtenir des aides financières ?

→ **100 % gratuit.**

Un accompagnement personnalisé pour mener à bien mes travaux

Recommandation d'un plan de travaux, mise en relation avec des entreprises référencées, montage des dossiers d'aides financières...

Le + : tous les conseils délivrés dans le cadre de Rénov'+ sont assurés par un service public et indépendant, l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain.

Je me fais aider dans le financement de mes travaux de rénovation énergétique

Le Fonds Isolation

Ce coup de pouce financier d'un montant maximum de 1 500 € concerne les travaux d'isolation permettant d'engendrer un gain énergétique de 15 %. 20 dossiers sont financés chaque année.

Le Fonds Air Bois

Il me permet de bénéficier d'une subvention de 1 000 € pour remplacer mon ancien appareil de chauffage au bois ou foyer ouvert par des équipements plus performants et moins polluants. L'aide peut monter jusqu'à 2 000 € pour les foyers les plus modestes.

Le Fonds d'aide aux énergies renouvelables

Avoir un coup de pouce financier de 750 € pour installer un équipement utilisant et/ou valorisant une énergie renouvelable (bois ou autres biomasses, solaire, éolien, géothermie)



EAU ET ASSAINISSEMENT

STEP



Bon à savoir

Les habitations équipées d'un **système individuel de traitement des eaux usées domestiques** dépendent du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la CCMP. Le SPANC réalise le contrôle de ces installations.

La situation est légèrement différente selon les communes.

La CCMP a signé avec SUEZ un contrat de délégation de service public jusqu'au 31 décembre 2029 pour :

- l'eau potable sur les communes de Neyron, Miribel, Saint-Maurice-de-Beynost et Beynost ;
- l'assainissement sur toutes les communes de la CCMP.

Qui gère l'eau et l'assainissement ?



SUEZ est ainsi en charge de l'exploitation et l'entretien des installations, réseaux et ouvrages d'eau et d'assainissement, la création et le contrôle des branchements d'eau et d'assainissement, la relation avec les usagers et l'astreinte (7j/7 à toute heure), et la facturation de l'eau potable et de l'assainissement.

La CCMP, quant à elle, porte les études, assure le contrôle du délégataire et réalise les investissements d'eau et d'assainissement (création et renouvellement de réseaux et ouvrages, séparation des eaux usées et eaux pluviales).

À noter :

- À Thil, l'eau potable est gérée par le Syndicat Thil-Niévroz qui fixe son tarif et a son propre délégataire (actuellement SUEZ).
- À Tramoyes, l'eau potable est gérée par le Syndicat Bresse-Dombes-Saône qui fixe son tarif et a son propre délégataire (actuellement la SAUR).

Comprendre ma facture d'eau



La facture d'eau est composée de 3 parties soumises à des TVA variables :

- la distribution d'eau potable (une part délégataire SUEZ, une part collectivité CCMP).
- la collecte et le traitement des eaux usées (idem).
- les autres redevances (Agence de l'eau...).

Bon à savoir :

La part délégataire est fixée dans le contrat de délégation de service public tandis que la part collectivité fait l'objet de délibérations de la CCMP. Chaque part comprend un abonnement (part fixe) et un tarif au m³ consommé (part variable).

Les habitants reçoivent ainsi **deux factures par an**.



Les démarches à effectuer

Je construis une maison

- Je contacte directement SUEZ* pour demander un branchement d'eau potable ;
- je remplis et transmets une demande de raccordement au réseau d'assainissement collectif, téléchargeable via le site de la CCMP : environnement.cc-miribel.fr ;

• s'il n'y a pas de réseau d'assainissement qui dessert ma propriété, je dois réaliser et faire valider, en amont du dépôt du permis de construire, un dossier de conception d'un système d'assainissement non collectif.

* Ou la SAUR si je suis à Tramoyes



Bon à savoir

Si j'utilise une source privée (Puits ou forage) pour ma consommation domestique, je dois faire une déclaration à la mairie et à la CCMP.

Je viens d'emménager dans un logement existant

- Je contacte directement SUEZ* pour mon contrat d'eau potable.

Je vends mon logement

- Si mon bien (maison, appartement ou local professionnel) est raccordé au réseau d'assainissement collectif, je dois réaliser un contrôle de conformité du raccordement (143,75 € HT au 1 janvier 2023 révisé tous les 6 mois).

Pour cela :

- je contacte SUEZ ;
- je rends accessibles tous les regards de visite de collecte des eaux usées et des eaux pluviales.

- Si mon bien n'est pas raccordé au réseau d'assainissement collectif, je m'assure d'avoir réalisé un rapport de contrôle de mon installation d'assainissement autonome datant de moins de 3 ans.

Si ce n'est pas le cas, je me rapproche du SPANC de la CCMP afin de réaliser un nouveau contrôle qui me sera facturé 200 € TTC (tarif au 1 janvier 2023).

Attention, si des travaux de mise aux normes sont nécessaires, ils devront être réalisés au plus tard un an après la vente du bien.

Contacts utiles

- SUEZ, renseignements, prise de rendez-vous : **09 77 408 408**
- SUEZ urgence 24h/24 : **09 77 401 130**
- SAUR (Tramoyes), renseignements, prise de rendez-vous : **03 60 56 40 46**
- SAUR (Tramoyes), urgence 24h/24 : **03 60 56 40 48**

Pour des informations techniques et sur la qualité de l'eau, consulter mes factures, gérer mes contrats, anticiper mon emménagement, découvrir des éco gestes :



toutsurmoneau.fr

Pour Tramoyes
Eau potable :

saurclient.fr

Application « MonEau » de SUEZ afin de localiser les points d'accès à l'eau et la qualité de l'eau (zones de baignade, fontaines publiques...).

Bon à savoir :

Il faut mettre ses coordonnées à jour sur son compte client SUEZ ou SAUR* pour être informé par email et/ou SMS en cas de nécessité.

- Pour toutes autres questions, Services Eau et Assainissement de la CCMP au **04 78 55 52 18** ou par mail eau-assainissement@cc-miribel.fr

ESPÈCES INVASIVES



Le frelon asiatique

Chaque année, il pointe le bout de son dard et s'attaque à nos chères abeilles... Mieux vaut l'empêcher de nuire ! Pourquoi lutter ?

Le frelon asiatique est un prédateur qui raffole des insectes, en particulier des abeilles domestiques avec lesquelles il nourrit ses larves. Véritable menace pour la biodiversité, il peut aussi être agressif avec l'Homme s'il sent que son nid est menacé.

Frelon asiatique, le reconnaître



Le signalement peut être fait en ligne



frelonsasiatiques.fr

ou en contactant le Groupement de Défense Sanitaire (GDS) de l'Ain



04 74 25 09 50

L'INTERVENTION EST GRATUITE !



©CCMP



Ambroisie

Il a beau être discret, le pollen d'ambroisie fait partie des plus allergisants. Prudence en août et septembre.

À quoi ressemble-t-elle ?

Avec sa tige légèrement teintée de rouge et couverte de poils blancs, l'ambroisie présente des feuilles du même vert sur les deux faces. Elle se distingue également par son absence d'odeur. Attention à ne pas confondre l'ambroisie avec l'armoise vulgaire, qui a, contrairement à l'ambroisie, le dessous des feuilles de couleur argentée.



Si je repère une zone infestée par l'ambroisie, je la signale grâce à la plateforme interactive



signalement-ambroisie.atlasante.fr

Quels sont les risques ?

Devenue l'une des plantes exotiques les plus problématiques, l'ambroisie est à l'origine de nombreux symptômes – du simple rhume des foins (avec éternuements, nez qui coule...) à la conjonctivite, l'asthme ou la trachéite.

Son pollen impacte jusqu'à 20 % de la population dans la région.

Que faire si je repère de l'ambroisie ?

Je peux l'arracher moi-même, à condition de me protéger avec des gants, des lunettes et un masque. Pour l'empêcher de revenir, je replante si possible rapidement (gazon, arbres, arbustes...) ou installe un paillis car l'ambroisie a tendance à proliférer sur les parcelles nues.



Objectif Zéro Déchet

La CCMP met à ma disposition plusieurs solutions pour réduire durablement mes déchets.



Broyeur de déchets verts

J'achète un broyeur électrique ou thermique d'un montant minimum de 250 € et je profite d'une subvention à hauteur de 40% du prix TTC de l'appareil, dans la limite de 400 €.

Ou je loue un broyeur à végétaux grâce à une subvention de 60 €/jour (2 jours maximum par an).

Le broyage des déchets verts présente le double avantage de diminuer le volume des déchets produits et de permettre leur réemploi sous forme de paillage ou de compostage.



Composteur et lombricomposteur

J'achète un composteur (adapté aux petits jardins) de 300 litres à un tarif préférentiel de 30 € et/ou je bénéficie d'une aide financière jusqu'à 250 € pour l'achat de 12 couches neuves au minimum.



Couches lavables

J'essaie un kit de couches lavables gratuitement pendant un mois et/ou je bénéficie d'une aide financière jusqu'à 250 € pour l'achat de 12 couches neuves au minimum.



Un enfant utilise en moyenne 5 à 6 couches par jour jusqu'à ses trois ans, cela représente plus de 2 000 couches jetées.

Quel est la différence entre les deux ?

Le composteur

Qualifie un récipient de stockage destiné à des résidus organiques et minéraux permettant la fermentation de ces derniers pour obtenir du compost. Ce processus de dégradation se nomme le compostage.

Le lombricomposteur

Il fonctionne à l'aide de lombrics que l'on met directement dans le compost. Les déchets organiques sont transformés en compost grâce aux déjections des vers de terre qui se nourrissent des différentes bactéries.



Comment bénéficier de ce dispositif ?

Toutes les infos sont à retrouver sur



environnement.cc-miribel.fr/dechets-et-tri-selectif/prevention-les-bons-gestes/



Tous mes contacts utiles !

Espace aquatique Lilô

Forum des sports – Chemin de Thil
01700 Saint-Maurice-de-Beynost

04 37 85 87 00

EN SAVOIR PLUS :

www.espaceaquatiquelilo.fr

Académie de Musique et de Danse

Allée Pierre Perret – 01700 Miribel

amd@cc-miribel.fr

04 78 55 54 58

Réseau Colibri

(services aux usagers)

Rue de la Traille – 01700 Miribel

colibri@keolis.com

04 26 47 64 36

Dombes Côtier Tourism

1104, Grande rue – 01700 Miribel

accueil@dombes-cotiere-tourisme.fr

04 78 55 62 16

France Services Côtier et Plateau

4, rue Honoré de Balzac
01700 Saint-Maurice-de-Beynost

franceservices@cc-miribel.fr

04 87 34 05 70

Bibliothèques de la CCMP

Saint-Maurice-de-Beynost

Centre socio-culturel ARTEMIS
32, route de Genève
01700 Saint-Maurice-de-Beynost
bibliotheque@artemis-smb.fr
07 68 50 95 79

Beynost

355, chemin du Monderoux
01700 Beynost
beynost@bibliotheques-ccmp.fr
09 53 33 02 03

Miribel

17, rue Joseph-Carre - 01700 Miribel
miribel@bibliotheques-ccmp.fr
04 72 88 00 81

Neyron

Place Victor Basch - 01700 Neyron
neyron@bibliotheques-ccmp.fr
06 75 47 04 09

Thil

340, rue de la Mairie - 01120 Thil
thil@bibliotheques-ccmp.fr
04 72 25 47 06

Tramoyes

Salle des fêtes : route des Échets
01390 Tramoyes
tramoyes@bibliotheques-ccmp.fr

Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain (ALEC 01)

102, boulevard Édouard Herriot
01000 Viriat
info@alec-ain.fr
04 74 45 16 46

SUEZ (gestionnaire eau et assainissement)

0977 408 408 (appel non surtaxé)
Lundi au vendredi : 8h-19h
Samedi : 8h-13h

En cas d'urgence technique :

09 77 40 11 30 > 24h/24



CONTACTEZ-NOUS

CCMP

238, Rue des Brotteaux,

01700 MIRIBEL

contact@cc-miribel.fr

Tél. : 04 78 55 52 18

Fax : 04 78 55 46 36



cc-miribel.fr

f i y in

